



Votre moto, c'est votre liberté.
Parce qu'elle vous procure de nombreux moments de plaisir et de détente, vous souhaitez la protéger au mieux.
Dès à présent, choisissez une couverture complète et sur mesure, unique en Belgique.

Votre plus, c'est votre courtier.

Votre courtier est un **spécialiste** qui maîtrise parfaitement tous les aspects de l'assurance et des placements. Fort d'une solide formation et d'une large expérience, il connaît son métier comme personne.

Votre courtier est un **indépendant** qui collabore avec plusieurs compagnies. Il peut comparer (prix, qualité, service) et vous proposer la solution qui vous convient le mieux.

Votre courtier **habite dans votre région**. Vous le connaissez, il vous connaît, souvent depuis des années. Cela facilite incontestablement le contact et le dialogue.

AG Insurance collabore étroitement avec les courtiers et dispose du réseau de courtiers le plus dense du pays. Il y en a toujours un près de chez vous.

Votre courtier





Assurances Motos

La protection totale
pour votre moto

Votre assurance Responsabilité Civile

Vous connaissez déjà cette assurance obligatoire : elle indemnise les dommages que vous pourriez causer à autrui (y compris votre passager) lors d'un accident de la circulation dont vous seriez responsable.

Le contrat R.C. Moto vous offre également une Assistance immédiate et gratuite, 24h/24 : si votre moto est immobilisée suite à un accident en Belgique (ou jusqu'à 30 km au-delà de la frontière), l'Assistance immédiate remorque la moto jusqu'au lieu que vous choisissiez, met une voiture de remplacement à votre disposition pendant 24h, avertit vos proches par téléphone, ...





Votre assurance Omnium

Comme pour votre voiture, vous pouvez à présent souscrire une couverture Omnium pour votre moto. Deux possibilités s'offrent à vous.

- La garantie **Multirisques** ou «petite Omnium», vous indemnise en cas de vol de votre moto, d'incendie, de bris de glaces, de dommages causés par les forces de la nature ou par une collision avec un animal. Votre **protection antivol** ainsi que les **options et accessoires** de votre moto (poignées chauffantes, équipement audio/vidéo, bulle haute ou électrique, valise ...) sont compris dans la couverture.
- L'**Omnium** complète vous offre, en plus des couvertures proposées par la garantie Multirisques, une protection contre les Dégâts Matériels. Deux formules sont à votre disposition : les «**dommages causés par des collisions avec des tiers**», ou les «**dommages causés lors de tout type d'accident**» (même en cas de collision contre un arbre, de dérapage, de vandalisme ...).

Que vous choisissiez la Multirisques ou l'Omnium complète, vous pouvez opter pour une franchise de 3% ou de 6%. De plus, vous pouvez faire effectuer les réparations dans le garage de votre choix.

Votre Pack Moto+

Exclusivement disponible en complément de la Multirisques ou de l'Omnium, le Pack Moto+ offre des extensions de garantie particulièrement intéressantes.

- Jusqu'à 18 mois après l'achat de votre moto, vous obtenez toujours 100% de sa valeur d'origine en cas de perte totale.
- En cas de vol ou après un sinistre couvert, vous recevez une indemnisation supplémentaire jusqu'à 2.000 EUR pour les accessoires et les objets transportés. Votre équipement (casque, blouson, gants, bottes, ...) est également indemnisé jusqu'à 2.000 EUR.
- Les vitres des phares et feux arrière, ainsi que les miroirs des rétroviseurs, sont couverts sans franchise.
- Si vous êtes blessé lors d'un accident, le Pack Moto+ rembourse les frais médicaux jusqu'à 6.250 EUR. Des indemnités sont également prévues en cas d'invalidité permanente ou de décès.

Votre Top Assistance

La garantie Top Assistance propose les services les plus larges en matière d'assistance aux personnes et aux motos jusqu'à 10 ans. Elle prévoit notamment une réparation sur place ou un remorquage jusqu'à un garage.

Ce document constitue une information générale sur ces assurances. L'étendue exacte des garanties est décrite dans les *Conditions Générales* des produits.